

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE SEANCE

2 JUILLET 2018

Présents à l'ouverture de la séance : Monsieur Raphaël COGNET, Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Mireille MERLIN, Monsieur Philippe ALLIO, Madame Atika MORILLON, Madame Véronique TSHIMANGA, Monsieur Bernard THUET, Madame Nadine WADOUX, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Monsieur Frédéric BOURGAULT, Madame Catherine BLOCH, Monsieur Gabriel DE FREITAS ARAUJO, Monsieur Christian DEHAYES, Madame Catherine ESCRICH, Monsieur Michel VIALAY, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Marc DOLINSKI, Madame Patricia GRANDCLEMENT, Madame Ferdine Ketty AFOY, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Cécile DUMOULIN, Madame Carole PHILIPPE, Monsieur Jean-Baptiste BASSE, Madame Saïda AHAMADA DJAE, Madame Aydagül SALTAN USTE, Monsieur Alexandre SOTTY, Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur Marc JAMMET, Monsieur David STEFANELLY, Monsieur Joël MARIOJOULS, Monsieur Mouhadji DIANKHA, Monsieur Etienne-Claude JOUHANNEAUD, Monsieur Dominique TONNENX, Monsieur Alassane DIALLO

Pouvoirs donnés à : Monsieur Amadou DAFF pouvoir à Jean-Luc SANTINI, Madame Blandine THOLANCE pouvoir à Atika MORILLON, Monsieur Bernard MOSCODIER pouvoir à Philippe ALLIO, Monsieur Pierre BEDIER pouvoir à Khattari EL HAIMER, Monsieur Yasar HUSSAIN pouvoir à Bernard THUET, Madame Rama SALL pouvoir à Ndèye Satala DIOP, Madame Nathalie COSTE pouvoir à Joël MARIOJOULS, Madame Anne-Marie OSTYN pouvoir à Nadine WADOUX, Madame Iène LUANGKHAM-NABART pouvoir à Mireille MERLIN.

La séance est ouverte à 20h34 sous la présidence de Monsieur Raphaël COGNET, Maire.

Le Maire procède à l'appel.

Monsieur SANTINI est désigné comme secrétaire de séance.

Il précise qu'en fin de séance seront abordées les questions orales.

Le compte rendu de séance du 28 mai 2018 ne fait l'objet d'aucune remarque.

A propos des actes pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire apporte les précisions demandées.

Il est procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1. Par 41 voix POUR, 2 abstentions (Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE)

DECIDE :

- **d'actualiser** les durées d'amortissement des biens renouvelables suivant la méthode linéaire comme suit :

Immobilisations incorporelles :

Nature comptable	Biens	Durée d'amortissement
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	5 ans
203	Frais d'études non suivis de réalisation et frais d'insertion publicitaire	5 ans
204	Subventions d'équipement aux organismes publics ou privés : biens immobiliers ou des installations	30 ans
204	Subventions d'équipement aux organismes publics ou privés : biens mobiliers, matériel ou études	5 ans
204	Subventions d'équipement aux organismes publics ou privés : projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans
204	Attributions de compensation d'investissement	1 an
205	Logiciels	2 ans

Immobilisations corporelles :

2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 ans
213	Bâtiments destinés à la location	20 ans
21531	Réseau d'adduction eaux	40 ans
21532	Réseau d'assainissement	50 ans
2157	Matériel et outillage de voirie	8 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	8 ans
21568	Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5 ans

Autres Immobilisations corporelles :

2181	Installations générales	10 ans
2182	Autres matériels de transport - véhicules légers	7 ans
2182	Camions et véhicules industriels	10 ans
2183	Matériel de bureau, matériel informatique et reprographie	5 ans
2184	Mobilier de bureau	10 ans
2185	Cheptel	10 ans
2188	Matériel audiovisuel et téléphonique	4 ans
2188	Matériel de restauration et de nettoyage	6 ans
2188	Matériels culturel et sportif	7 ans
2188	Coffres-fort	25 ans
2188	Autres matériels	8 ans
	Biens de faibles valeurs	1 an

Sortie de Monsieur EL HAIMER qui a le pouvoir de Monsieur BEDIER.

2. Par 35 voix POUR, 6 abstentions (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE :

- **d'autoriser** l'engagement des catégories de dépenses listées ci-dessus à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget communal.

Retour de Monsieur EL HAIMER qui a le pouvoir de Monsieur BEDIER.

3. Par 36 voix POUR, 5 ne prennent pas part au vote (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur Marc JAMMET, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Alassane DIALLO), 2 abstentions (Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE)

DECIDE :

- **de créer** les grades suivants :

Catégorie A

Attaché Principal	1
Attaché territorial	1
Ingénieur.....	1
Infirmier en Soins Généraux de classe normale	1

Catégorie B

Animateur Principal de 1ère classe.....	1
Chef de Service de Police Municipale Principal de 2 ^{ème} classe	1
Educateur territorial des Activités Physiques et Sportives	1

Catégorie C

Adjoint Administratif territorial Principal de 2 ^{ème} classe	3
Adjoint Administratif territorial Principal de 1 ^{ère} classe.....	23
Agent de Maîtrise	2
Adjoint Technique territorial Principal de 1 ^{ère} classe	2
Adjoint Technique territorial Principal de 2 ^{ème} classe.....	23
Adjoint territorial d'animation Principal de 1 ^{ère} classe	3
Adjoint territorial d'animation Principal de 2 ^{ème} classe.....	13
Adjoint territorial du Patrimoine Principal de 1 ^{ère} classe	3
Auxiliaire de puériculture Principal de 1 ^{ère} classe	9
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1 ^{ère} classe	13
Brigadier-Chef principal.....	3

- **de créer** l'emploi de « Chef de projet aménagement ».

4. Par 37 voix POUR, 6 abstentions (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE :

- **de constater et fixer** l'indemnité d'occupation sans droit ni titre due par Madame MERCIER à la somme de 25 508 euros, calculée sur la base du bail existant antérieurement, à savoir quarante (40) mois d'occupation pour un loyer antérieur de 637,70 euros par mois, pour la période du 1er novembre 2013 au 31 janvier 2017 inclus, et de renoncer au recouvrement de cette somme en cas de signature du protocole par Madame MERCIER.

- **d'autoriser** le Maire à signer le protocole transactionnel tripartite entre Madame Céline MERCIER, SNCF Réseau et la Ville, et tous les actes nécessaires à son exécution, par lequel la Ville renonce à sa créance et à son action contentieuse en contrepartie de la libération des lieux par Madame MERCIER au plus tard le 1^{er} septembre 2018.

5. Par 36 voix POUR, 2 voix contre (Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE), 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET), 4 abstentions (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à signer le protocole transactionnel entre la Ville et la SOTREMA, ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

- **de verser** à la SOTREMA une indemnité forfaitaire de 1 000 euros.

6. Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour l'acquisition de quatorze (14) gilets pare-balles au taux de 50 % avec un plafond unitaire de 250 euros.

7. Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à candidater au label « Patrimoine d'Intérêt Régional » et à signer une convention avec la Région Ile-de-France.

8. Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à signer une convention de partenariat entre la Ville de Mantes-la-Jolie et celle de Lagny-sur-Marne pour la programmation d'une exposition Maximilien Luce et Léo Gausson.

9. Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à solliciter le label « Exposition d'Intérêt National » et la subvention qui en émane, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France.

10. Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à affecter les deux (2) dessins suivants :

- *Jeune femme assise de dos*, dessin au crayon noir, 28x30cm, signé Maximilien Luce,
- *Etude*, dessin au crayon noir, 38x28cm, signé Maximilien Luce,

au Musée de l'Hôtel-Dieu afin que ces œuvres soient inscrites à l'inventaire.

Arrivée de Madame COSTE pour laquelle Monsieur MARIOJOULS avait pouvoir.

11. Par 42 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET)

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à procéder à la désaffectation des ouvrages, CD, vinyles, beaux livres, revues,

- **d'autoriser** la vente d'ouvrages désaffectés et invendus à des particuliers,

- **de fixer un prix** pour les livres, CD, vinyles, beaux livres et revues, compris entre 1 et 3 euros,

- **d'encaisser les recettes** par l'intermédiaire des régies de recettes de la médiathèque et du Musée de l'Hôtel-Dieu.

12. Par 42 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET)

DECIDE :

- **d'attribuer** les subventions suivantes :

- Association pour le Développement Agricole de Saré Mary : 2 000 €
- Association Cœur du Fouta : 1 000 €

- **d'autoriser le Maire à signer les conventions nécessaires au versement des participations de la Ville, ainsi que les éventuels avenants,**

- **dit** que la dépense totale est inscrite au Budget Primitif 2018.

13. Par 39 voix POUR, 4 abstentions (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE :

- **d'approuver** le Projet Educatif De Territoire (PEDT) pour la période 2018/2020,

- **d'autoriser** le Maire à signer le PEDT et à prendre toute disposition nécessaire et inhérente à l'exécution de la présente délibération.

Sortie de Madame DUMOULIN.

14. Par 38 voix POUR, 4 abstentions (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE :

- **d'approuver** les modifications du règlement intérieur des accueils périscolaires, extrascolaires et de restauration scolaire au sein du guide de rentrée scolaire 2018-2019,

- **d'autoriser** le Maire à signer le guide de rentrée scolaire 2018-2019 et ses éventuels avenants.

Retour de Madame DUMOULIN.

15. Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à solliciter une demande de financement dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) et de signer tout document y afférant.

16. Par 36 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Marc JAMMET), 4 ne prennent pas part au vote (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Alassane DIALLO), 2 abstentions (Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE)

DECIDE :

- **de désigner** pour le représenter aux conseils d'école les Conseillers Municipaux selon l'organisation ci-dessous expliquée et à compter du 1^{er} septembre 2018.

Ecoles maternelles publiques		Ecoles élémentaires publiques	
Nom de l'école	Nom du représentant	Nom de l'école	Nom du représentant
Les Anémones	Sidi EL HAIMER	Hélène BOUCHER	Patricia GRANDCLEMENT
Les Bleuets	Saïda AHAMADA DJAE	Ferdinand BUISSON	Atika MORILLON
Les Campanules	Jean-Baptiste BASSE	Gabrielle COLETTE	Sidi EL HAIMER
Les Capucines	Patricia GRANDCLEMENT	Pierre de COUBERTIN	Bernard THUET
Les Clématites	Catherine ESCRICH	Jacques-Yves COUSTEAU	Jean-Baptiste BASSE
Les Gentianes	Amadou DAFF	Louis LACHENAL	Gabriel DE FREITAS ARAUJO
Les Glycines	Françoise ROBIOLLE	Jean MERMOZ	Saïda AHAMADA DJAE
Les Jonquilles	Atika MORILLON	Claude MONET	Atika MORILLON
Les Lavandes	Marc DOLINSKI	Jean-Jacques ROUSSEAU	Bernard THUET
Les Mimosas	Sidi EL HAIMER	Madame de SEVIGNE	Françoise ROBIOLLE
Les Myosotis	Marc DOLINSKI	Jules VERNE	Christian DEHAYES
Les Pensées	Gabriel DE FREITAS ARAUJO	Louise de VILMORIN	Atika MORILLON
Les Pervenches	Carole PHILIPPE	Albert UDERZO	Catherine BLOC'H
Les Primevères	Françoise ROBIOLLE		
Les Roses	Atika MORILLON		
Les Tulipes	Mireille MERLIN		
Les Violettes	Jean-Baptiste BASSE		
Albert UDERZO	Catherine BLOC'H		

Ecoles primaires publiques	
Nom de l'école	Nom du représentant
Marie CURIE	Alexandre SOTTY
Louis et Auguste LUMIERE	Mireille MERLIN
Henri MATISSE	Amadou DAFF

Ecoles privées sous contrat	
Nom de l'école	Nom du représentant
Eva de VITRAY	Sidi EL HAIMER
Notre-Dame	Philippe ALLIO

17. Par 41 voix POUR, 2 abstentions (Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE)

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la Ville et la Fondation Paris Saint-Germain pour permettre à l'école Rouge & Bleu de décliner son programme d'actions éducatives envers les enfants du territoire, ainsi que ses éventuels avenants.

18. Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'approuver** le règlement de fonctionnement unique des établissements d'accueil du jeune enfant,
- **d'autoriser** le Maire à signer le règlement de fonctionnement et ses éventuels avenants.

19. Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'approuver** la réalisation du programme de travaux de réhabilitation des établissements scolaires, l'amélioration de l'écosystème des lacs et l'aménagement des espaces verts environnants, l'amélioration de la signalétique des Centres de Vie Sociale et la rénovation de l'Espace Culturel Georges Brassens, et la poursuite des chantiers jeunes,
- **d'autoriser** le Maire à solliciter les financements correspondants,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels y afférents.

20. Par 40 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET), 2 abstentions (Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE)

DECIDE :

- **de déclasser** la partie de la parcelle AP 238 d'une superficie de 64 m² destinée à être vendue,
- **d'approuver** la cession d'une partie de la parcelle AP 238 d'une superficie de 64 m² environ pour un montant total de 3 360 euros,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les actes afférents à cette opération.

21. Par 40 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET), 2 abstentions (Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE)

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » afférente et les prochains avenants et documents afférents avec la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise et les différents partenaires financiers, dont l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations, Action Logement et l'Agence Nationale de l'Habitat.

22. Par 40 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET), 2 abstentions (Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE)

DECIDE :

- **d'approuver** le projet d'avenant n°7, d'un montant de 5 181 euros HT,
- **d'autoriser** le Maire à signer l'avenant correspondant avec la Société INDIGO Infra CGST.

23. Par 37 voix POUR, 6 abstentions (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à donner un avis favorable à Ile-de-France Mobilités afin d'intégrer la Ville de Mantes-la-Jolie dans le périmètre de réflexion pour la mise en place d'un service public de location de vélos à assistance électrique,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels y afférents.

24. Par 42 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET)

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à signer le marché pour les prestations de décapage annuel des locaux de la Ville de Mantes-la-Jolie (18S0007) :

- lot n°4 conclu avec la société suivante ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution et au règlement de ce marché y compris les éventuels avenants et/ou protocoles d'accord transactionnels, dans les limites de la législation en vigueur :
 - Compagnie Parisienne du Nettoyage (CPN)
65, rue du Moulin de Cage
92 230 GENNEVILLIERS

L'accord-cadre est conclu pour un prix global et forfaitaire annuel de 43 216,71 euros HT, soit 51 860,05 euros TTC pour les prestations de décapage des locaux exécutées conformément aux fréquences annexées au CCTP et sans minimum et avec un maximum annuel de 80 000 euros HT pour des prestations exceptionnelles de décapage des locaux sur demande éventuelle de la Ville.

25. Par 42 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET)

DECIDE :

- **d'attribuer et d'autoriser** le Maire à signer le marché relatif au service d'insertion sociale et de qualification professionnelle par le nettoyage et l'entretien ménager des bâtiments communaux de la façon suivante, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution et au règlement de ce marché y compris les éventuels avenants et/ou protocoles d'accord transactionnels, dans les limites de la législation en vigueur :

- lot n°1 : service d'insertion sociale et de qualification professionnelle par le nettoyage et l'entretien ménager des bâtiments et locaux administratifs :
 - Société VAL SERVICE, sise Centre commercial Lavoisier, rue Antoine Lavoisier à Mantes-la- Joli (78200) pour un montant global et forfaitaire annuel de 78 733,51 euros HT, soit 94 480,21 euros TTC,
- lot n°2 : service d'insertion sociale et de qualification professionnelle par le nettoyage et l'entretien ménager des bâtiments culturels :
 - Société VAL SERVICE, sise Centre Commercial Lavoisier, rue Antoine Lavoisier à Mantes-la- Jolie (78200) pour un montant global et forfaitaire annuel de 36 594,71 euros HT, soit 43 913,65 euros TTC,
- Lot n°3 : service d'insertion sociale et de qualification professionnelle par le nettoyage et l'entretien ménager des écoles et ALSH :
 - Société VAL SERVICE, sise Centre commercial Lavoisier, rue Antoine Lavoisier à Mantes-la- Jolie (78200) pour un montant global et forfaitaire annuel de 469 310,78 euros HT, soit 563 172, 94 euros TTC.

26. Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'approuver** la réalisation du projet de végétalisation des cimetières communaux,
- **d'autoriser** le Maire à solliciter les financements correspondants auprès du Conseil Régional d'Île-de-France,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels y afférents.

27. Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'approuver** la réalisation du programme de travaux de rénovation thermique, de transition énergétique et de développement des énergies renouvelables et d'amélioration de la qualité de l'air dans les bâtiments communaux,
- **d'autoriser** le Maire à solliciter les financements correspondants,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels y afférents.

28. Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à signer les conventions pour l'implantation de conteneurs enterrés aux résidences « Les Cordeliers », « Emile Zola », « Paul Bert ».

QUESTIONS ORALES

A la demande de Monsieur JAMMET :

- Informations concernant la création d'une nouvelle usine DUNLOPILLO
- Compléments sur le devenir des locataires des rues des Carrières et de la Croix Ferrée

A la demande de Madame SALL :

- Informations sur la gestion des ordures au Val Fourré
- Demande d'organisation d'une fête de la Ville au Val Fourré

Le Maire lève la séance à 22h27, remercie et annonce que la prochaine réunion aura lieu le 1^{er} octobre 2018.